

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

RÈGLEMENT N° 2018-287

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2015-243 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil municipal en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire être conséquent et cohérent avec les orientations du budget de l'exercice financier 2018;

ATTENDU QUE, de l'avis du conseil municipal, il y a lieu de modifier ledit règlement afin de ne pas appliquer l'indexation qui y est prévue pour l'année 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion accompagné de la présentation du projet de règlement a été donné par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2018.

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (précitée) ont été respectées;

À CES CAUSES,

Le Conseil municipal de la Ville de Port-Cartier décrète ce qui suit :

- 1. Préambule :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. Modification :** Le règlement n° 2015-243, intitulé *Règlement sur le traitement des élus* est modifié par l'ajout de l'article suivant :
 - 6.1 Exception :** Nonobstant l'article 6, aucune indexation ne sera appliquée pour l'exercice financier 2018. L'indexation reprendra à l'exercice financier suivant.
- 3. Effet rétroactif du règlement :** Le présent règlement a effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2018.

4. Entrée en vigueur : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ À PORT-CARTIER, ce 14^e jour du mois de mai 2018.

Alain THIBAUT
Président d'assemblée

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

Avis de motion et présentation du projet de règlement :	12 février 2018
Avis public annonçant la séance d'adoption :	21 mars 2018
Adoption du règlement :	14 mai 2018
Promulgation :	23 mai 2018
Entrée en vigueur du règlement :	23 mai 2018

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière

Alain THIBAUT
Maire